

CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales ainsi que les informations présentées sur notre site Internet, nos brochures et tout autre document, constituent les bases du contrat conclu entre le client et la SARL Douce France Location. Attendu qu'elles établissent nos droits et obligations respectifs, nous vous prions de les lire attentivement.

1 Confirmation de séjour

Après avoir lu les présentes conditions générales, nous vous saurions gré de compléter le formulaire de réservation disponible sur notre site Internet et de nous le renvoyer avec l'acompte non remboursable de 25% du montant total du séjour (voir le point 7 pour plus d'informations sur les moyens de paiement).

Dès que nous serons en possession de votre formulaire de réservation et de l'acompte dont question ci-dessus, nous vous ferons parvenir une confirmation de réservation de séjour ainsi que la facture y relative.

2 Formulaire de réservation

Toute réservation doit être faite au moyen du formulaire de réservation dont question ci-dessus. Celui-ci doit être signé par le responsable du groupe. Ce dernier doit avoir plus de 18 ans et être apte à s'engager lui-même ainsi que les personnes de son groupe. En cas de réservation de groupe, l'acompte et le solde doivent être versés en un seul paiement. Le responsable de groupe est responsable de tous les paiements et solidairement tenu au paiement du prix total du séjour pour l'ensemble des personnes renseignées dans le formulaire de réservation et tout autre membre qui s'ajouterait par la suite. Dès que nous serons en possession de votre formulaire de réservation et de l'acompte dont question au point 5, nous vous ferons parvenir une confirmation de réservation de séjour ainsi que la facture y relative. Dès envoi de ces deux documents, le contrat conclu entre vous et Douce France Location commence à sortir ses effets. Une confirmation écrite devra toujours vous être communiquée en cas de devis par téléphone.

3 Prix

Tous les prix indiqués sur nos brochures, site Internet ou dans nos publicités sont considérés comme exacts au moment de leur publication. Nous vous informerons de toute modification des prix avant toute réservation.

4 Garantie de prix

Nonobstant le droit que nous nous réservons de modifier les prix à tout moment, le prix indiqué sur votre facture de confirmation n'est pas sujet à modification.

5 Acomptes

Nous vous prions de verser un acompte de 25% concomitamment à l'envoi de votre formulaire de réservation (voir le point 7 pour plus d'informations sur les moyens de paiement).

6 Solde

Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Si la réservation intervient dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour, nous vous demandons de régler la totalité du montant du séjour. Nous nous réservons le droit d'annuler la réservation à vos torts si nous ne réceptionnons pas le(s) paiement(s) dans les délais dont question ci-avant. Dans cette éventualité, Douce France Location conservera les sommes préalablement versées par le client.

7 Paiement

Les paiements peuvent être effectués en espèces, par virement bancaire ou par Visa/MasterCard (3% de frais supplémentaires).

8 Annulation

Si, en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, nous sommes forcés d'annuler votre réservation, toute somme payée par le client sera entièrement remboursée. Sont, notamment, considérées comme circonstances indépendantes de notre volonté les cas de force majeure (guerres, menaces de guerres, attentats, terrorisme, catastrophes naturelles, incendies, grèves, mauvais temps, décisions gouvernementales, etc.), les problèmes techniques, etc.

9 Comportement

En réservant un séjour auprès de Douce France Location, le client s'engage à se comporter en bon père de famille et de manière à ne pas déranger les personnes présentes dans les lieux, les riverains et les locaux. Nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer tous les dommages, pertes ou vols causés par votre groupe. Le paiement de ceux-ci devra intervenir avant de quitter les lieux.

10 Arrivée et départ

L'heure d'arrivée est comprise entre 16h00 et 20h00. Sauf indication contraire de la part du Client lors de l'entrée en possession, celui-ci déclare

que les bien meubles et immeubles mis à sa disposition sont en parfait état et fonctionnent normalement.

Le Client doit avoir entièrement libéré les lieux en fin de séjour avant 11h00. Il s'assurera qu'il les a vidés de toute denrée périssable. Les poubelles ainsi que les vidanges devront avoir été évacuées dans le(s) lieu(x) prévu(s) à cet effet. Le mobilier - notamment les meubles, la vaisselle, les ustensiles de cuisine, etc. - devra être situé à sa place originelle, en parfait état de propreté et de fonctionnement.

Tout manquement relatif à ce qui précède pourra entraîner une facturation complémentaire de la part de Douce France Location au Client.

11 Piscine

La piscine est dotée d'un système d'alarme qui assure la sécurité des utilisateurs. Il est de la responsabilité du client de vérifier que le système fonctionne normalement lors de son entrée dans les lieux et de tester son bon fonctionnement.

Dans l'hypothèse où le système d'alarme, soit, ne fonctionnerait pas au moment de l'entrée en jouissance, soit, viendrait à ne plus fonctionner en cours de séjour, il est de la responsabilité exclusive du client d'avertir immédiatement Douce France Location afin qu'elle puisse prendre les dispositions nécessaires, de cesser d'utiliser la piscine et de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet égard dans l'attente de la réparation du système. De son côté, Douce France Location s'engage à procéder à cette réparation rapidement.

Les obligations du client à cet égard sont considérées comme essentielles.

L'entretien d'une piscine nécessite des installations techniques spécifiques et une bonne maîtrise de ces dernières. Douce France Location fait dès lors appel à une société spécialisée. Attendu qu'une panne est possible et que Douce France Location ne maîtrise pas les délais de son fournisseur, elle ne pourra être tenue responsable d'une indisponibilité de la piscine.

12 Facturation de fin de séjour

Sur demande, Douce France Location pourra faire des achats pour votre compte avant et pendant le séjour. Pour ce faire, les coordonnées de votre carte de crédit seront prises en garantie. Tous les achats dont question ci-avant doivent impérativement être payés, en espèces ou par carte de crédit, et ce, avant de quitter les lieux.

13 Assurances

Le responsable de groupe doit d'assurer que tous les membres du groupe disposent des assurances nécessaires les couvrant pendant toute la durée du séjour. Ces assurances couvriront, notamment, les risques liés aux activités en montagne et, dans certaines circonstances indiquées par Douce France Location, les risques liés à l'incendie et aux dommages causés par les eaux.

14 Visite des lieux

Moyennant demande préalable, Douce France Location pourra visiter les lieux à tout moment.

15 Services fournis par des tiers

Douce France Location ne peut en aucun cas être tenue responsable pour tout problème relatif à des services prestés par des tiers (p.ex. taxis, forfaits, excursions, etc.) Toute réservation dans laquelle vous assistera Douce France Location sera régie par les conditions générales du fournisseur prestant les services faisant l'objet de la réservation. Douce France Location ne garantit en aucun cas la qualité desdits services. Il est de votre responsabilité de vous assurer de la qualité de ceux-ci. Toute plainte devra, par conséquent, être adressée au prestataire de services.

16 Responsabilité

Douce France Location est responsable des services qu'elle s'est engagée à vous fournir en direct. Nous ne pourrions être tenu responsables de tout acte ou omission des clients, qu'il s'agisse ou non de négligence de leur part. Douce France Location ne sera responsable d'aucune plainte faite à l'encontre de ses clients par des tiers ou par ses propres clients.

17 Droit applicable

Le contrat conclu entre le client et Douce France Location est soumis au droit français. Tout litige en relation avec la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution du contrat relève de la compétence des cours et tribunaux français.